



Opération transparence La qualité de l'eau en France

**Dossier de presse
25 mars 2013**

Mars 2011 - Mars 2013

Deux années d'action pour l'eau

22 mars 2011 : lancement de l'Opération transparence.

Le 22 mars 2011, la Fondation Danielle Mitterrand France Libertés et 60 millions de consommateurs ont lancé à l'occasion de la Journée Mondiale de l'eau une grande enquête collaborative intitulée « Prix de l'eau, opération transparence ».

Cette grande enquête citoyenne est accompagnée d'une plateforme de partage d'informations et de contenus pédagogiques visant à informer et à sensibiliser les citoyens et les élus : www.prixdeleau.fr.

Grâce à cette plateforme, il est possible d'engager à la fois les citoyens et les élus à compléter une base d'informations qui regroupe, d'une part, les données publiques que possède l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), et, d'autre part, les chiffres dont disposent les usagers de l'eau par l'intermédiaire de leur facture (consommation et tarification), mais aussi à s'informer sur les grands enjeux de l'eau.

Juin 2011 : l'opération transparence se mobilise contre les fuites.

1,3 milliard de mètres cubes d'eau potable sont gaspillés en France chaque année à cause de fuites dans les canalisations collectives ! Ces pertes gigantesques sont un indicateur d'alerte sur l'état du réseau de canalisations en France. Elles révèlent aussi l'absence d'informations fiables sur l'eau. Aujourd'hui, personne n'est capable de dire avec précision d'où viennent les fuites.

Dans le cadre de l'opération transparence, France Libertés et 60 millions de consommateurs se mobilisent à nouveau pour sensibiliser l'opinion au problème du gaspillage et inciter les collectivités à renseigner la base de données de l'Onema.

Depuis, un premier pas a été franchi. Un décret, paru le 27 janvier dernier, impose un inventaire du réseau de canalisations avant la fin 2013.

Octobre 2011 : l'opération transparence lance une mobilisation des locataires et propriétaires en habitat collectif sur leur consommation d'eau.

Six mois après le lancement de l'opération transparence, force est de constater que les données collectées concernent principalement les habitations individuelles. Les propriétaires et les locataires en habitat collectif ne sont pas informés sur le prix de l'eau ni sur sa qualité. Or, 30% de la consommation annuelle en eau des ménages se fait en habitations collectives, ce qui représente un montant de près de 3 milliards d'euros par an.

À l'occasion du salon de la copropriété de l'ARC (Association des Responsables de Copropriété), 60 millions de consommateurs et la Fondation France Libertés invitent tous les résidents en habitat collectif, à signer la pétition « eau du robinet, transparence à tous les étages » sur www.prixdeleau.fr. Propriétaires et locataires demandent ainsi à accéder à toutes les informations figurant sur les factures d'eau, aussi bien le prix que la qualité.

22 mars 2012, premier bilan et premier constat : le prix de l'eau demeure opaque et inéquitable.

60 Millions de consommateurs et La Fondation France Libertés présentent le premier bilan de l'enquête collaborative lancée un an auparavant. Près de 10 000 consommateurs se sont inscrits sur le site www.prixdeleau.fr pour participer à cette vaste enquête. L'analyse des 4 000 factures exploitables révèle que l'abonné au service de l'eau n'est pas toujours en mesure de savoir ce pour quoi il paie. Les factures sont illisibles, certains intitulés sont incompréhensibles, les dates sont parfois incohérentes, les tranches tarifaires ne sont pas précisées...

Mars 2011 - Mars 2013

Deux années d'action pour l'eau

Moins on consomme plus c'est cher !

L'étude des factures montre que les usagers qui utilisent le moins d'eau sont ceux qui paient le plus cher au mètre cube. Abonnement compris, ceux qui consomment moins de 30 m³ paient 5,40 €/m³, tandis que ceux qui ont une consommation de plus de 120 m³ ne paient que 3,08 €/m³.

A peine 9% de factures totalement conformes.

Une analyse détaillée de 220 factures a permis d'évaluer la conformité des factures à l'arrêté du 10 juillet 1986 qui les encadre. Elles sont globalement conformes, mais seulement 9 % d'entre elles le sont totalement !

Ce premier bilan montre le chemin qu'il reste à parcourir pour un service de l'eau vraiment transparent. C'est pourquoi 60 Millions de consommateurs et France Libertés demandent :

- ✓ des factures plus compréhensibles, avec une révision de l'arrêté les encadrant ;
- ✓ des tarifs plus équitables, avec l'instauration d'un tarif social et la généralisation d'une véritable progressivité des tarifs du service de l'eau ;
- ✓ que la loi oblige les gestionnaires de l'eau de toutes les communes à transmettre les indicateurs clés de performance à l'Observatoire national de l'eau ;
- ✓ un état des lieux des investissements qui devaient être consacrés à la rénovation des canalisations.

Juillet 2012 : France Libertés et 60 millions de consommateurs lancent la 2^e étape de l'opération transparence pour faire toute la lumière sur la qualité de l'eau en France.

Janvier 2013 : la carte des dérogations sanitaires

France Libertés et 60 millions de consommateurs publient sur Internet une carte inédite de la qualité de l'eau potable en France.

La qualité de l'eau du robinet est très encadrée en France. Pourtant, en permanence, des centaines de communes bénéficient de dérogations leur permettant, en toute légalité, de délivrer une eau non conforme, dépassant les seuils limites en nitrates, arsenic, atrazine, glyphosate ou autres polluants.

Pour faire avancer la transparence sur cette pratique inquiétante, la Fondation Danielle Mitterrand-France Libertés et 60 millions de consommateurs publient sur Internet la première carte des dérogations aux normes sanitaires de l'eau potable. À partir des données fournies par la Direction générale de la santé, le site www.prixdeleau.fr présente l'ensemble des dérogations en cours. Celles-ci sont accordées pour trois ans par les préfets, et parfois renouvelées jusqu'à deux fois. Quelque 400 communes, étaient ainsi concernées à l'automne 2012.

Mars 2013 : les résultats des analyses.

L'enquête de 60 millions de consommateurs et France Libertés sur la qualité de l'eau confirme l'inégalité d'accès à l'eau de qualité en France, et les analyses effectuées révèlent des traces de pesticides et de médicaments jusque dans certaines eaux minérale.

Notre manifeste pour l'eau potable

À l'issue de la deuxième année de l'opération transparence, 60 millions de consommateurs et la Fondation Danielle Mitterrand France Libertés réaffirment l'urgence de mettre à plat l'ensemble du dossier « eau potable » en France et demandent l'organisation d'assises nationales de l'eau, réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

Les actions à mettre en œuvre portent sur :

Un meilleur partage des informations

- **Les données sur le prix et la qualité de l'eau** doivent être plus largement partagées, notamment via le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (Sispea), qui recense 40 indicateurs de performance du service public de l'eau. Alors que l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), gestionnaire du Sispea, traverse une crise importante, il faut rappeler l'importance de cet outil, mis en place en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

En mars 2012, nous avons demandé que soit rendu obligatoire le partage de ces informations. C'est une étape indispensable pour mieux comprendre les difficultés du service de l'eau en France et réfléchir aux changements nécessaires. Le soutien de la Fédération des entreprises de l'eau (FP2E) à cette proposition est un signe fort que ce projet peut mobiliser l'ensemble des acteurs du service de l'eau.

- **Les données sur le réseau de canalisations** doivent elles aussi être rassemblées d'urgence, alors que près d'un litre sur quatre continue à disparaître dans la nature et que l'âge moyen des canalisations ne cesse d'augmenter. La loi Grenelle II et son décret d'application du 27/01/2012 prévoient la réalisation, avant la fin de l'année 2013, d'un inventaire du patrimoine des canalisations d'eau potable. Au vu des études engagées, le respect de l'échéance semble bien improbable. Il s'agit pourtant d'un élément crucial pour évaluer les effets de la pollution sur les organismes vivants.

La remise à plat des normes de qualité

- **Nos analyses le montrent, la liste actuelle des polluants** réglementairement contrôlés est en-deçà de la réalité des contaminations et les évolutions rapides de notre société de consommation semblent parfois rendre nos normes obsolètes. Leur remise à plat doit aller de pair avec une évaluation des nouveaux outils de mesure de la qualité de l'eau, et une amélioration des connaissances sur l'exposition à long terme aux faibles doses de certains polluants.

- **Au-delà, une large réflexion scientifique et technique** doit porter à la fois sur l'amélioration des connaissances sur l'exposition à long terme à certains polluants sur les outils de mesure de la qualité de l'eau eux-mêmes. Il faudrait en particulier évaluer la pertinence de compléter les analyses microbiologiques et physico-chimiques actuelles par des tests biologiques pour évaluer les effets de la pollution sur les organismes vivants.

Notre manifeste pour l'eau potable

La nécessaire solidarité pour le financement

- **La solidarité doit jouer entre les territoires**, notamment en faveur des petites communes rurales qui n'ont pas les moyens de mettre leurs installations aux normes. L'accès à l'eau et à l'assainissement dans notre pays se doit d'être égalitaire. Or la carte de France des dérogations aux normes a éclairé les disparités actuelles, principalement dues à l'incapacité de certaines petites communes d'investir pour être en capacité de traiter l'eau correctement. Face à la multiplicité des intervenants, l'intercommunalité devrait permettre une rationalisation qui améliorerait nettement les capacités des services publics de l'eau à investir pour des territoires plus grands.
- **La création d'un fonds de péréquation** pour aider les communes isolées apporterait une solution pratique et solidaire, incluant l'apport de tous les acteurs de l'eau. Dans ce cadre, il serait logique aussi de faire appel à la solidarité des producteurs d'eau en bouteilles, eux aussi concernés par la protection de la ressource.

Une réflexion à long terme sur la gestion de la ressource

- **Les ressources en eau de notre pays** sont une grande richesse, une richesse de vie. L'eau est notre bien commun, mais ce bien est fragile et menacé. Les traces de polluants dans l'eau en bouteille sont peut-être le signe que la qualité de notre ressource se dégrade plus vite qu'il n'y paraît. Et la persistance de l'atrazine dans l'eau, alors que ce produit est interdit depuis plus de dix ans, doit nous faire prendre conscience de l'urgence à agir maintenant en pensant aux générations futures.
- **Efficaces à court terme, certaines solutions** mises en œuvre aujourd'hui ne suffiront pas demain. On ne peut se contenter de fermer des captages quand ils sont trop pollués, de diluer des eaux contaminées dans d'autres qui le sont moins... Les solutions techniques actuelles, efficaces pour rendre potable une eau de plus en plus abimée, ne doivent pas nous faire oublier l'impact à long terme de nos pratiques humaines qui mettent en danger notre avenir.

Pour des assises nationales de l'eau.

Pour plus de transparence sur les informations, pour trouver les solutions nécessaires à l'accès à l'eau pour tous, pour améliorer un système d'assainissement qui touche ses limites, pour enclencher une réflexion indispensable sur la qualité des réseaux, pour repenser la solidarité et les péréquations nécessaires autour de l'eau, 60 millions de consommateurs et la Fondation Danielle Mitterrand France libertés demandent que soient organisées dès 2013 des assises nationales de l'eau qui réuniraient l'ensemble des acteurs concernés. Nous devons mettre ce dossier sur le haut de la pile pour ne pas hypothéquer notre bien commun le plus fragile !

Contacts presse

France Libertés

Sophie Nunziati - 06 07 12 12 77

snunziati@agenceverte.com

60 millions de consommateurs

Anne-Juliette Reissier - 01 45 66 20 35

aj.reissier@inc60.fr